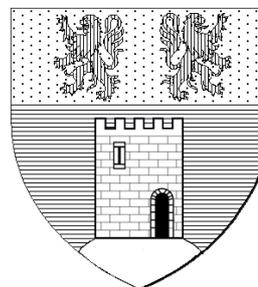


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 8 JUIN 2018

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT

Présents : Mmes AUDIBERT-GIBIER Monique, LAMBERT Sylvie et TREMORI Marie-Line, MM DE CARLO Roger, LAUGIER Robert et MAGNUS Philippe. Mme AMIC Michelle avait donné pouvoir à Mme TREMORI, M. SEGUIN Jean-Jacques avait donné pouvoir à Mme LAMBERT.

Absents : MM AMIC Philippe et COURNEDE Mathieu.

Le Maire ouvre la séance à 21 H 00 en rappelant les faits marquants intervenus depuis la dernière séance.

Les analyses d'eau sont bonnes. L'eau distribuée ne contient aucun pesticide, aucune bactérie et ne fait l'objet d'aucun traitement chimique ou autre. Sur les nombreuses pages d'analyses consultables sur le site du village (www.lachau.fr), la seule particularité notable est son acidité naturelle supérieure aux normes habituelles.

Le site internet a besoin d'être alimenté, un message sera adressé aux associations. Toute personne peut transmettre tout ce qu'elle souhaite partager : information, article, critique constructive, photo, recette de cuisine... peu importe. L'importance est que le site vive et se régénère.

Le Cabinet Gestissimo qui gère la copropriété du Château a accusé réception du courrier RAR de la Mairie le 30 mai.

La Poste a procédé au versement d'une subvention de 4 500 € et installé un coffre-fort dans l'Agence Postale Communale.

Établi le : 27/07/2018

MAIRE

M. Philippe MAGNUS

Signature et cachet

Le panneau « Commune membre du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales » a été réceptionné. Il est en attente d'installation par la DDT avec le panneau de Lachau qui a été volé.

Un livre sur Galburge de Mison, Princesse d'Orange, Seigneure de Serres, Dame de LACHAU, haute personnalité du midi de la France au Moyen-âge vient d'être publié par Georges-François HACHEREZ.

Les portes de la mairie ont été repeintes dans des couleurs plus traditionnelles.

Roland est en arrêt de maladie pour des problèmes dorsaux sérieux.

Lecture est donnée de l'ordre du jour et des délibérations prises suite à la dernière séance du conseil.

1- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 11 MAI

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- LOTISSEMENT COMMUNAL : ESQUISSE ET RÈGLEMENT

Les réunions avec l'architecte coordonnatrice, Catherine HERLENT, et le Bureau d'Études se poursuivent.

Plusieurs personnes intéressées par l'acquisition de lots se sont d'ores et déjà manifestées. Pour tenir compte des demandes et des projets, les lots ont été portés de 6 à 8 afin de rendre possible la construction de maisons mitoyennes sur deux espaces.

Une nouvelle esquisse sera soumise à la prochaine réunion du Conseil.

Le projet de règlement est en cours d'élaboration. Il est destiné à inscrire le lotissement dans la continuité du village en préservant son caractère naturel et paysager. Certains types de construction seront interdits (chalets par exemple), la voirie ne comportera ni bitume, ni trottoir, ni parking public, les clôtures seront règlementées (pas de muret de + de 50 cm ni de palissade), les matériaux employés et les couleurs devront correspondre à ceux existant dans le village (tuiles canal, couleur des façades ...), la hauteur maximale des constructions sera limitée (7 mètres à l'égout de toit ...), les haies en bordure du Chemin du Gravas seront préservées et resteront propriété de la Commune qui les entretiendra, des obligations de plantation et de places de stationnement sont également prévues sur les lots.

Une réunion publique de présentation du projet sera organisée pour recueillir les observations et propositions avant transmission du permis d'aménager à la DDT pour instruction.

3- AMÉNAGEMENT DU TERRAIN ACQUIS DEVANT LE CHÂTEAU

Il ressort des échanges que la construction d'une halle couverte sera étudiée et chiffrée de manière à pouvoir accueillir des manifestations diverses (exposants du marché, apéritif champêtre après un mariage, exposition...) le restant pouvant être utilisé comme parking en cas de besoin.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

4- FÊTE VOTIVE 2018

En l'absence de Michèle, le Maire indique que :

- La fête votive se déroulera du mardi 14 août au vendredi 17 août 2018 selon le programme traditionnel.
- Il en sera de même pour la musique et la programmation des concours de boules (inscription par le Maire les 14 et 15, Cédric MICHEL le 16 et Olivier BOSCO le 17).
- Il a été répondu favorablement aux demandes des forains.
- L'estrade et les barrières seront demandées à la Communauté de Communes ainsi que le branchement provisoire à ENEDIS.
- L'affiche sera conçue par Cédric MICHEL tirée par le Maire.
- La quête sera effectuée par Michèle AMIC et Monique AUDIBERT-GIBIER (sous réserves) dans le village et par Sylvie LAMBERT et Philippe MAGNUS dans les extérieurs.

5- COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Communauté de Communes :

L'ancienne Communauté de Communes de Ribiers-Val de Méouge portait un projet de passerelle dans les gorges, aménagement adossé aux murets de pierre et surplombant la rivière. Il semble que ce projet destiné à améliorer la circulation des piétons en haute période de fréquentation du site connaisse des difficultés en termes de financement de la Région conjugué à une sous-estimation des coûts initiaux.

Un service SPANC va être mis en place du fait de la restitution à titre préventif de la compétence pour éviter le transfert à la Communauté de Communes de l'eau et de l'assainissement au 1^{er} janvier 2020.

Les aides aux particuliers dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat (OPAH) Grand Buech ont été attribuées, dont une sur Lachau.

Le Président SPAGNOU organise des Cafés Citoyens dans les communes pour présenter son action et aller à la rencontre des habitants. Le Premier Café Citoyen s'est déroulé au Léopard Vert à Éourres.

Station d'Épuration

Le sable des bacs de décantation a été remplacé. Les travaux de maintenance se poursuivent. Un entretien régulier de désherbage est programmé.

Voirie :

Pierre MORARD signale des trous sous le revêtement du chemin des Barjavaux.

École de Séderon

Deux élèves de Lachau ont été inscrits pour la rentrée prochaine. Le regroupement des écoles de Séderon, Montbrun-les-Bains et Saint-Auban-sur-l'Ouvèze a permis de bâtir un projet commun autour notamment de l'écriture d'un journal et bénéficie de ce fait d'une institutrice supplémentaire. Les regroupements pédagogiques ont été supprimés pendant trois ans faute de prise en charge par le Département des frais

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

de transport des écoliers.

6- QUESTIONS DIVERSES.

A la demande de Monique AUDIBERT-GIBIER renseignement sera pris pour le passage d'un bibliobus sur la commune.

Le Maire a autorisé la présence le samedi matin sur le marché d'une coiffeuse ambulante régulièrement déclarée comme l'ensemble des autres forains. Il s'agira d'un service supplémentaire de nature à diversifier l'offre. Le placement sera effectué par Céline TRUCHET, Régisseuse Municipale qui dispose de tous les pouvoirs en la matière.

Autorisation a été donnée de s'installer à l'aire de jeux dans le respect du site à la même personne que l'année précédente moyennant une participation aux frais d'eau et d'électricité.

Suite aux dégradations dont a fait l'objet le mur du lavoir, une matinée citoyenne sera organisée pour nettoyer « l'œuvre » qui dénature le lieu et qui n'a pas forcément été réalisée par des enfants.

Noël BELLUE se propose d'installer un panneau « stationnement interdit » dans le virage du Château car de nombreuses personnes profitant du récent élargissement se garent et gênent le passage des engins agricoles. Il est vivement remercié pour cette initiative, le panneau ayant été réceptionné. Maire-Pierre l'aidera si besoin et lui fournira les matériaux nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 23 H 00.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet